

DELIBERATION – C.A. du 19-12-2024

Salle Hélène Dubourdieu- Au Carré-Saint-Médard-en-Jalles

En vertu de la loi du 2 mars  
1982 modifiée, la présidente  
certifie que la présente  
délibération (et ses annexes)  
a été RECUE en Préfecture  
PUBLIEE au Carré-Colonnes

La Présidente

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE**  
**Scène Nationale Carré – Colonnes**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATION N° 2024-358**  
**CREANCE PRESCRITE ET REPRISE DE PROVISION**

Lors de la séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2023, le solde du compte de provision pour créance douteuse (4161) a été actualisé pour un montant de 836.50 € correspondant au titre T-785 pour la ville du Pian Médoc datant de 2015. Au vu de l'ancienneté de ce titre, le Trésorier principal de la DGFIP en sa qualité de comptable assignataire, nous a informé de la prescription de ce titre, emportant ainsi pour le débiteur, la ville du Pian Médoc, l'extinction de son obligation de payer. Cette créance devient donc une charge définitive pour l'EPCC.

**CECI ETANT EXPOSE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création du Carré – Colonnes

Et après en avoir délibéré

**DECIDE :**

- D'autoriser la prescription de la créance T-785 pour un montant de 836.5 € et l'émission d'un mandat au compte 65888.
- L'actualisation du solde du compte pour créance douteuse à 0 € par la reprise de la provision constituée pour la créance de la Ville du Pian Médoc d'un montant de 836.50 € au compte 4161.

Membres du Conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes en fonction, 24

Mises aux voix, 14

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles, le 19/12/2024

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira

